

# Pour le Monde, il faut attendre que les djihadistes aient tué pour les envoyer en prison

écrit par Maxime | 7 octobre 2017

Le Décodex du « Monde » a encore frappé et il prétend faire mentir Marine le Pen à propos de la lutte contre le terrorisme... sauf que c'est « celui qui le dit qui l'est ».

[http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2017/10/04/les-intox-de-marine-le-pen-sur-le-projet-de-loi-antiterroriste\\_5196116\\_4355770.html](http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2017/10/04/les-intox-de-marine-le-pen-sur-le-projet-de-loi-antiterroriste_5196116_4355770.html)

**La façon dont les journalistes du Monde défendent le pouvoir politique en place est remarquable.**

**Pas besoin pour un macroniste d'écrire une tribune, la rédaction fait le boulot.**

Voici donc le Décodex du Décodex... le Décodex au carré...

**Car Marine le Pen a sans doute des défauts, mais sur la question du terrorisme, elle se défend bien. C'est celle qui se défend le mieux en tous cas actuellement parmi les personnes ayant une fonction officielle de représentant dans la République.**

PREMIER POINT : Adrien Sénécat du Monde écrit :

*« le projet de loi fait entrer dans le droit commun des mesures comparables aux assignations à résidence prévues dans le cadre de l'état d'urgence. Concrètement, le préfet peut désormais décider seul de soumettre les personnes visées à une restriction de leurs mouvements. Elles devront rester dans un périmètre limité, qui ne pourra être inférieur à celui de leur commune de résidence, et devront se présenter régulièrement à la police ou à la gendarmerie (au maximum une fois par jour) ».*

Problème : l'obligation de pointage est actuellement limitée à trois présentations quotidiennes au commissariat. Le nouveau régime n'est donc pas « comparable » (sic) à l'ancien !

Le texte projeté :  
[http://www.huffingtonpost.fr/2017/09/27/les-assignments-a-residences-hors-etat-durgence-du-projet-de-loi-antiterroriste-votees-a-lassemblee\\_a\\_23224161/](http://www.huffingtonpost.fr/2017/09/27/les-assignments-a-residences-hors-etat-durgence-du-projet-de-loi-antiterroriste-votees-a-lassemblee_a_23224161/)

le texte actuel : article 6 de la loi de 1955 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000695350>

Oh la la, pas bien, « le Monde » désinforme !

DEUXIEME POINT : « Le Monde » veut qu'on attende que le « plat » djihadiste soit prêt à servir pour envoyer en prison, alors même que le « cuisinier » aurait déjà l'idée de sa « recette » maléfique en tête...

Voici ce qu'écrit le journaliste du Monde en effet: « *La présidente du FN remet ici sur la table une proposition qu'elle défend depuis au moins 2016 : juger les djihadistes présumés pour « intelligence avec l'ennemi ». Cette disposition du code pénal est prévue pour les espions et les traîtres à la nation. Et, comme nous l'expliquions en juin 2016, les juristes sont sceptiques quant à la possibilité de l'appliquer à des terroristes ».*

**Ainsi, « Le Monde » récidive à nous faire croire qu'il n'y a pas de traître à la patrie en France parmi les terroristes... quelle sale besogne !**

« Une proposition bancale pour poursuivre les djihadistes

CE QU'ELLE A DIT

« *Nous avons demandé que soit dressée la liste des organisations terroristes, ce qui aurait permis de poursuivre pour "intelligence avec l'ennemi" toute personne liée à elles, en vertu de l'article 411-4 du code pénal, et de les condamner à trente ans de prison. »*

POURQUOI C'EST INUTILE

*La présidente du FN remet ici sur la table une proposition qu'elle défend depuis au moins 2016 : juger les djihadistes présumés pour « intelligence avec l'ennemi ».*

*Cette disposition du code pénal est prévue pour les espions et les traîtres à la nation. Et, comme nous l'expliquions en juin 2016, les juristes sont sceptiques quant à la possibilité de l'appliquer à des terroristes ».*

Comme si les juristes étaient tous du même avis... c'est assez rare en réalité et les juristes ne sont pas des dieux, Marine Le Pen étant d'ailleurs elle-même juriste en droit pénal. Elle compte pour des prunes sans doute ?

Le Monde poursuit : *« Mais, au-delà de sa fragilité juridique, la proposition de Marine Le Pen n'a surtout aucun intérêt en matière de sévérité des peines ou de possibilité d'engager des poursuites. Il existe en effet une disposition précise dans l'arsenal juridique français qui permet de poursuivre les terroristes avant même qu'ils ne passent à l'acte : l'« association de malfaiteurs en vue de la préparation d'un acte de terrorisme ». ».*

Or, « le Monde » a tort : <http://resistancerepublicaine.com/2017/01/10/marine-le-pen-a-raison-l'article-411-4-nous-permet-den-finir-avec-les-djihadistes-de-retour-de-syrie/>

On ne va pas chipoter sur le fait que l'Etat islamique n'est peut-être pas un Etat avec une population, un territoire, une langue et une souveraineté propre... C'est une organisation étrangère ennemie, il n'y a pas à tortiller. Nous avons des ennemis qui se reconnaissent dans une communauté, celle des « fous d'Allah » souhaitant passer à l'action violente pour créer un Etat islamique, c'est quand même clair.

« Le Monde » voudrait attendre le stade de la préparation de l'attentat, c'est-à-dire le moment où le terroriste réunit les moyens matériels et intellectuels pour passer à l'acte.

**Vu que beaucoup de terroristes ont échappé à la surveillance des renseignements, on est à peu près sûr de tous les manquer si on joue à ce jeu-là.**

Si on les traque sur la base des affinités idéologiques en revanche, on a plus de chances de prévenir le passage à l'acte.

Pas besoin dans ce cas d'attendre que la ceinture d'explosifs ait été conçue ou que le kalachnikov ait été livrée pour

envoyer en prison !

Par contre, la difficulté actuellement, comme le montre un arrêt rendu à Nancy la semaine dernière, est que les juges sont très pointilleux. **Ils se sont opposés à une perquisition, en considérant qu'il ne s'agissait selon eux que de « musulmans modérés» censés ne pas être dangereux.** On n'est pas sorti de l'auberge dans ce contexte, malgré la bonne volonté évidente de certains décideurs publics dans le domaine de la lutte antiterroriste... mais ça, Adrien Sénecat ne le dira pas.

TROISIEME POINT : pour « le Monde », on peut tout à fait être surveillé en France sans être dangereux. Pas de souci particulier.

Cela manque quand même un peu d'esprit critique tout ça : si vraiment des gens sont fichés S alors qu'il n'existe aucun indice sérieux d'un risque de terrorisme en leur personne, le journaliste ne devrait-il pas s'en indigner ?

Non, il préfère taper sur Marine le Pen.

**Voilà ce qu'il écrit : « Expulser tous les fichés S, une proposition (toujours) inapplicable**

## CE QU'ELLE A DIT

*Marine Le Pen a également une nouvelle fois rappelé sa proposition d'expulser tous les étrangers fichés S (pour sûreté de l'Etat), qui était le 29e de ses 144 engagements présidentiels :*

*« Le ministre [de l'intérieur] a avoué que plus de 3 000 étrangers sont fichés S (...) en expliquant doctement qu'ils ne seraient pas obligés de quitter le territoire français. »*

## POURQUOI C'EST INAPPLICABLE

*Dans les faits, la loi permet tout à fait d'expulser un étranger lorsqu'il représente « une menace grave ou très grave pour l'ordre public ». Il faut en revanche que le danger représenté par cette personne soit jugé, et ce au cas par cas, « actuel » et « proportionnel » à la décision d'expulsion.*

*Il est donc impossible de systématiser les expulsions de fichés S. En effet, la fiche « S » est un outil de surveillance, pas d'appréciation du niveau de dangerosité d'un individu. Un critère beaucoup trop vague pour justifier à lui seul*

une expulsion ».

Rappelons quand même qu'actuellement, c'est une décision administrative pour permettre une action plus rapide et efficace, mais avec un recours en annulation de l'expulsion possible, ce qui évite les dérives. On expulse dans l'urgence et on discute après.

<http://resistancerepublicaine.com/2017/09/29/les-deputes-payes-5000-euros-ne-savent-pas-que-lexpulsion-sans-jugement-des-fiches-s-est-legale/>

Certains députés payés 5000 euros au moins (22000 euros en réalité avec les diverses indemnités) l'ignorent.

Pas Marine le Pen. Et ça, il ne le dit pas non plus, le journaliste du Monde ?

Et pour finir, le journaliste, particulièrement docile à l'égard du pouvoir en place, commente la phrase « *Moi je ne vais pas inventer un programme de lutte contre le terrorisme dans la nuit* » de Macron...

« Jupiter » (il se croit sorti de sa cuisse, c'est la partie pour le tout, Macron est une synecdoque vivante) aurait longuement conçu un programme contre le terrorisme, pas en une nuit : et pourtant, son programme est en réalité grosso modo un statu quo par rapport à celui qui a précédé.

D'ailleurs, il attend quoi, le journaliste Sénecat, pour rappeler la phrase de Macron sur le terrorisme où il indique que nous vivons durablement avec, comme s'il fallait s'y faire : « *Nous vivons et vivons durablement avec la menace terroriste* » ?

S'il y a une dénonciation à faire dans le Décodex, c'est bien plutôt qu'on cherche à nous faire croire que le risque d'attentat est diminué et qu'on peut sortir de l'état d'urgence, alors qu'il s'agit de pérenniser sans le nommer l'existant et même de réduire la protection des citoyens, comme le montre la diminution de la fréquence des présentations au commissariat dans le domaine des assignations à résidence.

Mais pour Macron, la priorité, ce sont les ordonnances pour retirer des droits aux salariés de façon honteuse, en rompant

avec les principes essentiels du droit social patiemment construit depuis la Troisième République ; c'est la réforme de l'ISF pour défiscaliser légalement les gros capitalistes, ceux dont la fortune est essentiellement mobilière car boursière, spéculative... et son programme en matière de terrorisme n'est pas très éloigné de la méthode Couhé, on part du principe que moins on en parle, moins il y a de risques. Comme les enfants en bas âge qui croient que la meilleure façon de ne pas être vu, c'est de fermer les yeux.

D'ailleurs, pourquoi se donner autant de mal, au « Monde », pour Macron? Pierre Bergé est mort... le chat est mort, que les souris dansent... à moins que les souris aient aimé le chat ? Quant à Macron, il reproche aux journalistes de mettre « le bordel ». Faut vraiment qu'ils aiment ça, au Monde...